



## J'aimerais récupérer l'ordinateur que j'ai prêté à un ami

Par **Nishiki**, le **13/03/2011** à **16:13**

Bonjour !

Voilà l'histoire :

étant fan de jeux-vidéos en ligne, je me suis intégré à un groupe de joueur, et depuis nous nous connaissons plus ou moins bien.

Au bout de 6-9 mois de connaissance, un "ami" se retrouve dans une certaine difficulté : intérimaire, avec un prêt sur le dos, celui-ci se retrouve avec son pc en panne, irrécupérable. Disposant d'un ordinateur portable en trop, je me décide de lui prêter, le temps que son prêt se termine et qu'il puisse en acheter un fin janvier, début février.

Mais, suite à une multitude d'histoire, il décide de couper les ponts, et raye tous le groupe de joueurs de sa vie, moi y compris.

Depuis, il fait le mort, et retiens mon ordinateur, que j'aimerais récupérer pour pouvoir travailler avec.

Je voulais savoir comment est-ce que je peux le récupérer ? quels solutions s'offrent à moi ?  
Je n'ai pas de preuve écrite de ce "contrat", mais j'ai néanmoins la preuve que je lui ai envoyé mon ordinateur, est-ce suffisant ?

Par **Domil**, le **13/03/2011** à **16:53**

Il pourrait prétendre au cadeau.

Avez-vous la facture du bien prêté, à votre nom ?

Commencez par une LRAR de mise en demeure

Par **Nishiki**, le **13/03/2011** à **17:39**

Malheureusement non, mais étant donné que c'est un pc qui est offert par la région centre aux étudiants, et qu'il n'est ni étudiant, ni dans la région centre, il ne peut pas prétendre que c'est le sien ^^

Puis je pense qu'il y a un moyen de récupérer des papiers à l'administration par rapport à

l'aquisition de l'ordinateur

Puis un LRAR ? mise en demeure ?

Par **Domil**, le **13/03/2011** à **18:33**

Commencez par avoir la preuve que c'est le votre (facture avec le n° de série). Ce n'est pas à lui de prouver que c'est le sien (faute de titre de propriété, possession fait foi)

Vous pouvez y aller au bluff avec la LRAR de mise en demeure, mais s'il ne répond pas et que vous ne pouvez prouver que c'est le votre, ça sera fini

Par **Nishiki**, le **13/03/2011** à **21:53**

Merci de votre aide =)

J'avais voir pour retrouver ce document, mais il me semble que je l'ai laisser dans la pochette de l'ordinateur en question ...

Par **Domil**, le **13/03/2011** à **22:56**

ça c'est très bête (imaginez qu'on vous l'ait volé dans un cambriolage).

Par **Nishiki**, le **08/04/2011** à **20:36**

Bonsoir !

Donc, suite à quelques petits coups de pression, je vais récupérer l'ordinateur :-)  
Mais (longue histoire) on m'a sous-entendu (pars un tiers) que je le récupérerai peut-être ... dans un mauvais état.

Donc, si c'est le cas, je peux avoir un dédommagement ou rien du tout ?

Par **Domil**, le **08/04/2011** à **21:03**

Attendez de voir ce qui va se passer. Le problème est que si vous ne pouvez pas prouver que c'est le votre ...

Par **Nishiki**, le **08/04/2011** à **21:08**

Au cas où ^^  
J'suis curieux =P

Par **Claralea**, le **08/04/2011** à **21:53**

Comme dit Domil, attendez déjà de le récupérer et ensuite de voir les dommages qu'il aura peut être subi. Impossible de vous répondre sans élément, même vous, vous ne les avez pas

Par **Nishiki**, le **16/04/2011** à **00:43**

Bonsoir,  
j'ai récupérer l'ordinateur => il a juste essayé de m'empêcher de l'utiliser en changeant les mots de passe et en m'en indiquant un faux, il fait à nouveau le mort depuis ...  
Bref, j'ai pu l'utiliser à nouveau, merci de votre aide à tous =>

Par **Claralea**, le **16/04/2011** à **11:30**

Super, enfin une bonne nouvelle ! :)))

*..... pour une fois .....*